



GRANDE COURONNE
■ ILE-DE-FRANCE ■

Guyancourt, le 11 septembre 2006

Vos correspondants :
Jean-Paul CHASSET
Josette CAILLEAUD
Nos réf. : JPC/JC

Monsieur Philippe STEENS
Fédération Professionnelle Indépendante de la Police
139 rue des Poissonniers

75018 PARIS

Objet : Formation des policiers municipaux.

Monsieur,

J'accuse réception de votre courrier du 1^{er} courant relatif aux propos qui seraient tenus par un policier municipal et seraient désobligeants pour un fonctionnaire de la Police Nationale intervenant au CNFPT.

Je découvre cette éventualité à la lecture de votre lettre et si ces faits étaient avérés, je partagerai bien entendu vos inquiétudes.

L'un des objectifs du CNFPT en matière de formation obligatoire des policiers municipaux est de les convaincre qu'ils sont acteurs à part entière du maillage de la sécurité publique en collaboration avec les forces de sécurité de l'Etat.

Par ailleurs, de plus en plus d'intervenants en droit pénal, procédure pénale, dispositifs locaux de prévention etc....sont issus de la Police Nationale, du Ministère de la Justice, de l'administration des Douanes.

Personnellement j'insiste constamment sur la nécessité pour les intervenants de chacun des groupes de constituer une **équipe soudée** et d'apparaître comme telle aux stagiaires.

Je constate que nous partageons ces valeurs et je m'en réjouis.

Je demande en conséquence à mon collaborateur Jean-Paul Chasset responsable de ces formations de procéder à toutes les vérifications nécessaires et je vous tiendrai informé du résultat de nos recherches.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Directeur Interdépartemental


Jean-Pierre MAZE